



ÉXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 19
Présents : 16
Votants : 18

Le 14 septembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie de Luzech sous la présidence de Bernard PIASER, Maire, suivant convocation transmise le mardi 8 septembre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : AZNAR Delphine, BRUYEZ Jean-Pierre, CALVO Christine, CARBONIE Floréal, CASAGRANDE Laurent, CASTANIER Patrice, CLEMENT Erika, COCHE Philippe, DAUZATS Cécile, DELPECH Philippe, GARRIGUES Pascal, KAJTOR Camélia, MINELLO Chrystèle, PIASER Bernard, PRADAYROL Pascal, TEULET Monique

Excusé ayant donné procuration : BLONDEL Fannie à PIASER Bernard, BOLLE Tom à CASAGRANDE Laurent

Absents : MOURA Carlos

Secrétaire de séance : CLEMENT Erika

2026-069 - DESIGNATION DU MEMBRE SUPPLEANT DEVANT SIEGER AU SEIN DE LA COMMISSION FINANCE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DU LOT ET DU VIGNOLE

Rapporteur : CLEMENT Erika

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, par courriel en date du 21 mai 2026, la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble (CCVLV) a informé les communes membres des différentes commissions thématiques créées par délibération du Conseil communautaire du 19 mai 2026.

Parmi celles-ci figure la commission finance, composée des maires ou de son représentant.

Monsieur le Maire étant membre titulaire de cette commission, il appartient au Conseil Municipal de désigner le conseiller municipal appelé à siéger en qualité de membre suppléant, en cas d'empêchement du titulaire.

La commission finance a notamment vocation à se réunir lors de l'élaboration et du suivi des principaux documents budgétaires communautaires, notamment le rapport d'orientation budgétaire, le compte financier unique, le budget et le rapport d'activité.

Il convient en conséquence de procéder à la désignation du membre suppléant appelé à représenter la commune de Luzech au sein de cette commission.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, décide :

- De désigner Monsieur Floreal CARBONIE-SUILS en qualité de membre suppléant pour représenter la commune de Luzech au sein de la commission finance de la Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, membre titulaire
- De charger Monsieur le Maire de notifier la présente désignation à la Communauté de Communes Vallée du Lot et du Vignoble et de procéder à toute formalité nécessaire à son exécution.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU EN PREFECTURE LE : 17/09/2026 DATE DE MISE EN LIGNE : 23/09/2026	Pour expédition conforme, Le Maire, Monsieur Bernard PIASER
--	---

La présente délibération peut faire l'objet d'une recours gracieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage. Elle peut également faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans le même délai ou dans un nouveau délai de deux mois à compter de la notification d'une décision de rejet d'un éventuel recours gracieux. Le recours contentieux peut être déposé par le biais de l'application électronique Télérecours accessible à l'adresse <https://www.telerecours.fr>.